

N° 2024-12-16/05

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2024**

Objet : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PREVOYANCE AVEC LE CIG DE LA GRANDE COURONNE

Rapporteur : Monsieur Stéphane GRASSET

DATE DE LA CONVOCATION 10-12-2024	L'an deux mille vingt-quatre, Le 16 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE 10-12-2024	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, M. Frank MARQUET.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 23 VOTANTS : 29	Excusés représentés : Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY M. Dejan STANKOVIC donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Bruno GUILLOU donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Mme Diane CHARLEMAGNE donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
DATE DE LA PUBLICATION 19-12-2024	Absents :

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-05-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

2024-12-16/05, RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PREVOYANCE AVEC LE CIG DE LA GRANDE COURONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Sociale,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 40,

Vu la Loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif à la protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales à leur financement,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire,

Vu la délibération du Conseil municipal de Buc n°2018-12-17/10 du 17 décembre 2018,

Vu l'avis du conseil social territorial du 12 novembre 2024,

Contexte et objet de la proposition :

Dans le cadre de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, le contrat de prévoyance conclu avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne arrive à échéance au 31 décembre 2024. Ce contrat, couvrant principalement les risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et au décès, s'est avéré conforme aux besoins des agents de la collectivité.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce contrat pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029, en conservant les mêmes modalités et prestations.

Objectifs du renouvellement :

Le renouvellement du contrat avec le CIG permettrait de répondre aux nouvelles obligations qui s'imposent aux collectivités à compter du 1er janvier 2025.

Cotisations :

Les cotisations demeurent alignées sur les taux actuels, avec un ajustement possible en fonction des évolutions législatives ou réglementaires, mais la stabilité des taux sur les deux premières années du contrat sera garantie par le CIG.

Il est proposé de maintenir la participation employeur à 18€ par mois et par agent.

Cette décision de la municipalité d'aller bien au-delà de ses obligations (le montant minimum imposé par la réglementation s'élève à 7€) vise à permettre à un maximum d'agents de bénéficier de cette protection.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-05-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Modalités de gestion :

Le contrat continuera d'être géré par le CIG avec les mêmes modalités opérationnelles, et un suivi régulier sera assuré par le service des Ressources Humaines pour s'assurer de la bonne application des prestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion à la prévoyance proposé par le CIG.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 20-12-2024
Rendu exécutoire le : 20-12-2024

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

Buc, le 19/12/2024

Le Maire
Stéphane GRASSET



E. Morelli

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-05-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Acte à classer

2024-12-16-05

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T08-19-21.00 (MI257960882)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20241219-2024-12-16-05-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Renouvellement contrat prévoyance CIG

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.2. Aide sociale

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-12-16-05 RENOUVELLEMENT CONTRAT PREVOYANCE CIG.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/24 à 18:02

Par BOURAHLA Samira

Demande de signature

Date 19/12/24 à 18:02

Par BOURAHLA Samira

Signé

Date 20/12/24 à 08:19

Par GRASSET Stéphane

Transmis

Date 20/12/24 à 08:19

Par GRASSET Stéphane

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 10:10

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 10:10
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-05

'..Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-05, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20241219-2024-12-16-05-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-12-16-05

Objet : Renouvellement contrat prévoyance CIG

Date de décision : 19/12/2024

Date de transmission : 20/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.2. Aide sociale

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>